



### A RETENIR

**Flavescence dorée** : suivre l'arrêté préfectoral

**Oïdium** : épidémie en cours

**Mildiou** : nouveaux symptômes sur grappe

**Vers de la grappe** : observer les larves de 2<sup>ème</sup> génération

### • STADES PHENOLOGIQUES

Le stade petit pois est maintenant majoritaire pour l'ensemble du vignoble Corse. Le Sciaccarellu et le Vermentinu notamment, ont dépassé ce stade mais n'ont pas encore atteint le stade L de fermeture de la grappe. Pour les parcelles et les cépages plus précoces (Niellucciu), ce stade L est maintenant apparent.

Des cas de coulure (Grenache, Carignan) et millerandage (Vermentinu, Sciaccarellu, Niellucciu) ont été signalés sur la Côte Orientale et dans la région d'Ajaccio. Le vent et les divers épisodes pluvieux ont pu affecter, dans certains cas, le bon déroulement de la floraison.



Stade K «Petit pois»



Stade L «Fermeture de la grappe»

### MALADIE DUE A UN ORGANISME NUISIBLE REGLEMENTE

#### • CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

La flavescence dorée est une maladie provoquée par un phytoplasme, qui est transmis dans les ceps par une cicadelle vectrice : *Scaphoïdeus titanus*.

Les symptômes s'expriment à partir de juillet/août sur une partie ou sur la totalité du cep (enroulement et coloration des feuilles en rouge ou jaune selon les cépages, dessèchement des grappes et mauvais ou non aoûtement des bois).

En Haute-Corse, un périmètre de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral. Cet arrêté est disponible à l'adresse suivante : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/La-flavescence-doree>.

### SOMMAIRE

Stades phénologiques

Flavescence dorée

Oïdium

Mildiou

Maladies du bois

Vers de la grappe

Cicadelle verte

Metcalfa pruinosa

Prévision météo

Liens utiles

**ANIMATEUR FILIERE** : CRVI

**Rédacteur** : Gilles Salva

**Structures partenaires** :  
CA2B, SCA UVIB, domaine  
Comte Peraldi, Clos Landry,  
Clos d'Orléa, Domaine Terra  
Vecchia, Clos Capitoro, CAP,  
CANICO.

**Directeur de publication** :

Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

**Crédit photo** : CRVI de  
Corse,



Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Office National  
de l'Eau et des Milieux  
Aquatiques, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués  
au financement du plan  
ÉCOPHYTO.

**Gestion du risque** : En viticulture conventionnelle, 2 ou 3 traitements sont généralement imposés :

- Le premier traitement a lieu un mois après la détection des premières larves par piégeage. Cette durée correspond à l'incubation du phytoplasme dans l'insecte au bout de laquelle ce dernier devient infectieux.
- **Le deuxième traitement est à prévoir en fin de rémanence de la première application.**
- Le troisième traitement éventuel a lieu en milieu d'été et a pour cible les adultes provenant des parcelles voisines.

Pour connaître la liste de produits autorisés pour le traitement de *Scaphoïdeus titanus*, consulter le site : <http://ephy.anses.fr>

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 -Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

### • OÏDIUM

**Observation** : La fréquence des parcelles touchées augmente depuis une semaine. Localement des attaques peuvent être sévères :

- A Ajaccio, des ceps de Niellucciu non traités présentent 40% de grappes touchées, ce qui témoigne de la pression de la maladie
- A Linguizzetta, on dénombre 20% de grappes atteintes sur une parcelle de Niellucciu.

Sur la Côte Orientale, divers foyers d'intensités variables sont également observés sur Vermentinu (faibles attaques), Chardonnay et Niellucciu. A Patrimonio, le champignon continue une progression lente. Sur des parcelles de référence situées à Calvi et Ajaccio, la maladie semble maîtrisée.



Oïdium sur grappe



Symptômes d'Oïdium face supérieure et face inférieure



**Evaluation du risque** : élevé



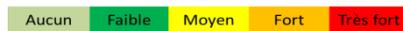
### • MILDIOU

**Observation** : Quelques taches (fraîches, parfois sporulantes et vieilles taches) ponctuelles sont repérées sur feuilles sur la Côte Orientale (Grenache, Vermentinu, Muscat à petit grain). Une forte attaque sur grappe de Niellucciu a eu lieu à Bravone à proximité d'une parcelle sans traitement constituant ainsi un foyer de contaminations. Des symptômes sont aussi dénombrés sur des ceps en bout de rang dans le nord de l'île mais dans l'ensemble, l'épidémie est maîtrisée.

Les épisodes orageux du 18 et 19 juin ont pu entraîner des repiquages dans certains vignobles. Les stations météo ont enregistré de 20 mm à 30 mm à Campoloro, Ghisonaccia et Casalabriva. Environ 10 mm pour Folleli et Aléria et moins de 5 mm pour Migliacciaro, Tallone, Patrimonio, Porto-Vecchio et Aghione. Suite à ces précipitations, de nouveaux symptômes devraient être visibles en moins d'une semaine, à partir du 25 juin.

D'après la modélisation, les régions de Campoloro, Casalabriva et Patrimonio présentent un risque très élevé (EPI>Chreod Haute) de propagation de la maladie. Néanmoins, les prévisions météo ne sont pas favorables au développement de *Plasmopara viticola*. Ailleurs, les valeurs de l'EPI restent basses, la situation est stable.

**Evaluation du risque** : élevé localement en cas de pluies et faible pour les situations sans symptômes.



**Mildiou sur feuille**

### • MALADIES DU BOIS

**Observation** : De nouveaux cas d'apoplexie dans les vignobles de Porto-Vecchio à Figari, sur la Côte orientale et dans la région de Patrimonio nous ont été communiqués. Les fortes chaleurs et le stress hydrique du moment devraient intensifier ces manifestations.



**Symptômes de Black Dead Arm sur feuille**



**Apoplexie d'un cep**

**Gestion du risque** : Aucune à cette époque de l'année.

### • VERS DE LA GRAPPE

**Observation** : Quelques perforations ont été détectées sur du Vermentinu dans la région de Patrimonio. Le début des larves âgées de la 2<sup>ème</sup> génération est donc maintenant visible. Les dégâts des 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> générations d'Eudemis peuvent être préjudiciables pour la qualité (dans une moindre mesure, la quantité) de la récolte. Il est important, pour un diagnostic concret, de surveiller les pontes et les larves au vignoble.

La méthode du saumurage des grappes décrite ci-dessous est facilement réalisable pour observer les larves :

- prélever une grappe par cep (sur 20-25 ceps bien répartis dans la parcelle)
- dissoudre 100g/L de sel dans 10L d'eau
- bien immerger les grappes et les remuer régulièrement. Petit à petit les larves vont remonter à la surface de l'eau.
- Attendre une vingtaine de minutes avant de débiter le comptage
- Sortir les larves de l'eau et les dénombrer
- Renouveler cette opération pendant 1 heure (minimum)

**Evaluation du risque** : moyen à fort dans les parcelles attaquées les années précédentes, faible ailleurs notamment en l'absence de glomérules de 1<sup>ère</sup> génération.



### • CICADELLE VERTE – EMPOASCA VITIS

En juin, les populations de cet insecte peuvent parfois être très élevées dans les parcelles sans que les dégâts soient importants. Mais en été, les symptômes sont plus fréquents : rougissements et jaunissements selon les cépages rouges et blancs, et taches en bordure de feuilles délimités par les nervures. En cas de forte attaque, les feuilles grillent et tombent.

**Observation :** Les populations de cicadelle des grillures que l'on nous signale sont de plus en plus importantes. Plusieurs symptômes de grillures sont déjà constatés du côté d'Ajaccio, de Sartène et dans certaines parcelles de la Côte Orientale. Les niveaux d'attaque sont tout de même encore assez faibles et ne devraient pas avoir, en l'état de répercussions négatives sur la maturité des raisins.

Dégât de cicadelle verte



### • METCALFA PRUINOSA



Larve de *Metcalfa pruinosa*

La « cicadelle blanche » (*Metcalfa pruinosa*) est un insecte piqueur-suceur qui compte une génération par an. Les pontes ont lieu en fin d'été dans les écorces et sur les sarments, puis ils sont conservés tout l'hiver. Au printemps, les premières éclosions libèrent les larves qui se mettent sur les faces inférieures des feuilles. Les larves sécrètent de la pruine (manchons blancs et cotonneux caractéristiques) sur les jeunes rameaux ou sous les feuilles, et les adultes du miellat qui favorise l'implantation d'un champignon appelé « fumagine ».

**Observation :** Il y a quelques semaines, les larves ont fait leur apparition, sur les feuilles proches du cep et commencent à migrer vers les grappes.

A noter que le niveau de population de cette cicadelle est en baisse sur l'île depuis plusieurs années.

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Samedi 25 juin	Dimanche 26 juin	Lundi 27 juin	Mardi 28 juin	Mercredi 29 juin	Jeudi 30 juin	Vendredi 1 <sup>er</sup> juillet	Samedi 2 juillet
Haute Corse								
	Température élevée ; vent d'Ouest sur le Cap Corse et Balagne			Vent d'Ouest fort sur le Sud de la Corse		Températures estivales		

Pour mardi 28 et mercredi 29, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5 ; pour jeudi 30 et vendredi 1, il est de 2 sur 5.

## LIENS UTILES

- Stations météo de la Fredon Corse :  
<http://217.128.40.198:8080/projet%20meteo%20v3/source/indexv3.php>
- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessus.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.  
[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

### Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal.

Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

**Actualité** : Au 31 mai 2016, 249 foyers sont répertoriés dont 237 en Corse du Sud et 12 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 176 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Près de 8 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 4 nouvelles espèces portant à 25 le nombre d'espèces végétales portant la bactérie.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat dans le département en allant sur : [www.corsedusud.gouv.fr](http://www.corsedusud.gouv.fr).

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.